

**MAIRIE DE CLAVIERS**

**83830 CLAVIERS**

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

**Arrêté temporaire d'autorisation de stationnement « avenue Gabriel Péri »**

**N° 084/2023**

Le Maire de Claviers,  
Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'Entreprise SNEF  
Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de branchement pour ENEDIS, l'entreprise SNEF, ZI Saint Hermentaire - 83300 DRAGUIGNAN

**ARRETE :**

Article 1 : l'entreprise sera autorisée à stationner son véhicule avec nacelle sur le parking « les Aires » le 01/06/2023 toute la journée, afin d'effectuer des travaux de branchement électrique, pour la boulangerie « le Croissant Doré »

Article 2 : Le Maire, sera chargé en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 15/05/2023

Affiché en Mairie le 15/05/2023

Le Maire,  
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le 15/05/2023